

Bourg la Reine le 12 juin 2019

Monsieur le Maire,

Comme suite à notre courrier du 4 juin dernier, nous vous faisons parvenir de nouvelles signatures d'opposants au projet d'installation des terminus de bus le long du boulevard Joffre qui entraînerait l'abattage des marronniers tel que prévu dans votre projet.

Nous allons également saisir les services du département afin que le projet soit revu de leur côté et que la loi soit appliquée.

En effet, l'article L 350-3 de la loi 2016-1087 du 8 août 2016, article 172 prévoit que

Les allées d'arbres et alignements d'arbres qui bordent les voies de communication constituent un patrimoine culturel et une source d'aménités, en plus de leur rôle pour la préservation de la biodiversité et, à ce titre, font l'objet d'une protection spécifique. Ils sont protégés, appelant ainsi une conservation, à savoir leur maintien et leur renouvellement, et une mise en valeur spécifiques.

Le fait d'abattre, de porter atteinte à l'arbre, de compromettre la conservation ou de modifier radicalement l'aspect d'un ou de plusieurs arbres d'une allée ou d'un alignement d'arbres est interdit, sauf lorsqu'il est démontré que l'état sanitaire ou mécanique des arbres présente un danger pour la sécurité des personnes et des biens ou un danger sanitaire pour les autres arbres ou bien lorsque l'esthétique de la composition ne peut plus être assurée et que la préservation de la biodiversité peut être obtenue par d'autres mesures.

Des dérogations peuvent être accordées par l'autorité administrative compétente pour les besoins de projets de construction.

Le fait d'abattre ou de porter atteinte à l'arbre, de compromettre la conservation ou de modifier radicalement l'aspect d'un ou de plusieurs arbres d'une allée ou d'un alignement d'arbres donne lieu, y compris en cas d'autorisation ou de dérogation, à des mesures compensatoires locales, comprenant un volet en nature (plantations) et un volet financier destiné à assurer l'entretien

Nous savons que ces arbres qui remplissent toutes les caractéristiques prévues par la loi, sont en bonne santé. Aucun projet de construction ne nécessite à notre avis leur destruction car, même si le terminus des bus devait impérativement être installé au droit du garage, ce qui n'est pas établi par les consultations avec les usagers, rien n'oblige à le faire au détriment de ces arbres. Le stationnement des bus pourrait à la rigueur se faire sous l'auvent végétalisé après sa restauration si besoin ou à la place de la voie des bus appelée à disparaître.

Nous serons extrêmement vigilants à l'application de la loi dans toute sa rigueur et au respect de ce patrimoine végétal qui nous paraît inutilement menacé et cela alors que les espaces verts par habitant sont rares dans la ville contrairement au quota prévu par le PLU.

Leur remplacement prévu selon le plan que vous nous avez fait parvenir par des arbres moins nombreux et plus jeunes ne compensera en rien la disparition d'arbres adultes qui améliorent le confort des habitants en matière de fraîcheur et l'agrément du boulevard très bétonné et envahi par des véhicules de toutes sortes.

En outre leur remplacement représenterait une dépense inutile en matière d'impôts locaux pour les habitants de la ville et du département. Une dépense pareille et non justifiée constituerait un abus de pouvoir.

Une nouvelle fois, nous vous indiquons que le projet du département avec une piste cyclable et des trottoirs élargis ne nous parait pas incompatible avec le maintien des arbres déjà existants.

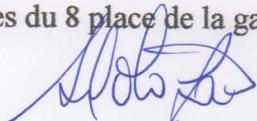
Le présent courrier constitue un recours officiel contre le projet que vous nous avez adressé dans nos boîtes aux lettres cette semaine. Toute décision que vous prendriez sera donc susceptible de faire l'objet d'un recours administratif pour excès de pouvoir.

Dans l'attente de votre réponse nous vous prions de croire Monsieur le maire à l'expression de notre considération distinguée.

Pour l'association des locataires du 8 place de la gare



Martine RAYNAUD



SILVIA LAMARCHE

Pour l'association des locataires des 12 et 14 place de la gare

